N° DEL-2026-120

COMMUNE DE DOMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 33 Pouvoirs : 7	**L'an deux mil vingt-six, le jeudi 24 septembre** à 19H30 le conseil municipal, sur convocation adressée le vendredi 18 septembre, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal située à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Frédéric BOURDIN, Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Madame Phanh Maly NANTHAVONG, Monsieur Martin KAMGUEN, Monsieur Artur GOMES, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Rolande RODRIGUEZ, Madame Elisabeth LESAGE, Monsieur Éric PONCHARD, Monsieur Éric PERRE, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Jérôme STEMPLEWSKI, Monsieur Sergio GONCALVES, Madame Estelle GESBERT, Monsieur Teko KPODAR, Monsieur Thomas YALAP, Monsieur Didier SOAVI, Madame Ingrid FOY, Monsieur Théoginus PLACEDES SUDACE, Madame Emilie IVANDEKICS, Madame Lysiane BACHELET, Monsieur David QUENTIN, Monsieur Frédéric HOUSSAIS, Madame Lise SARRASIN.

POUVOIRS :
Monsieur Laurent GUIDI a donné pouvoir à Monsieur Serge BIERRE, Madame Alix LESBOUEYRIES a donné pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN, Madame Lucie MARANDIN a donné pouvoir à Madame Estelle GESBERT, Madame Aurélie DELMASURE a donné pouvoir à Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Pauline MARCENAT a donné pouvoir à Monsieur Martin KAMGUEN, Madame Elisa DEMIR a donné pouvoir à Madame Marie-France MOSOLO, Madame Nawel BOUFARES a donné pourvoir à Madame Phanh Maly NANTHAVONG

SECRETAIRE DE SÉANCE :
Monsieur Éric PONCHARD

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12, L2131-1 et suivants, et L2121-15,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du président de séance,

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE la désignation de Monsieur Éric PONCHARD en qualité de secrétaire de la séance du conseil municipal du jeudi 24 septembre 2026.

Délibération rendue exécutoire du fait de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le :
- Sa publication sur le site Internet le :

Signée – par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Frédéric BOURDIN
Maire de Domont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Domont (47 rue de la Mairie 95330 Domont) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.
La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.
La présente délibération est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT.